

modifiant certains actes concernant sa voie,—et il constate que ces avis n'ont pas été publiés pendant le temps voulu; mais comme la période requise sera pleinement expirée avant que ces bills soient considérés par le comité des chemins de fer, le comité recommande qu'ils soit jugés suffisants.

Votre comité a aussi examiné l'avis donné quant à la pétition de Russell Sage et autres; demandant la passation d'un acte les autorisant à construire un pont de chemin de fer sur la rivière Sainte-Croix, entre Saint-Stephen, N.-B., et Calais, dans l'Etat du Maine,—et bien que l'avis ait été publié pendant le temps voulu et dans le nombre requis de journaux, nulle mention n'y est faite des taux de péage projetés ou autres détails se rapportant au pont, tel que voulu par la règle 52;—mais comme on peut insérer dans le bill les dits détails pour approbation par le Gouverneur Général en conseil, votre comité recommande que la 52^{ème} règle soit suspendue au sujet de cette pétition.

Ordonné, que M. Brown ait la permission de présenter un bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Tilsonburg, Lac Erié et Pacifique.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Sproule ait la permission de présenter un bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Mount Forest, Markdale et Meaford.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Tupper ait la permission de présenter un bill modifiant le chapitre quatre-vingt-onze des Statuts révisés du Canada, intitulé: "Acte concernant la protection des eaux navigables."

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sur motion de M. Weldon (Saint-Jean), secondé par M. Cook,

Ordonné, Que l'article 52 du règlement de cette Chambre soit suspendu au sujet de la pétition de Russell Sage et autres,—demandant la passation d'un acte les autorisant à construire un pont de chemin de fer et de trafic général sur la rivière Sainte-Croix, dans la ville de Saint-Stephen, province du Nouveau-Brunswick,—conformément à la recommandation contenu dans le quatrième rapport du comité des Ordres Permanents.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(*En Comité.*)

1. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du Bureau du haut commissaire à Londres, somme nécessaire pour pourvoir aux dépenses imprévues du haut commissaire, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

2. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas six mille cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses imprévues, dans le bureau de Londres, les taxes du revenu, le loyer, combustible, éclairage, papeterie, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1891.

3. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas trois mille six cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département des Postes et des Finances—dépenses imprévues—pour payer les services des employés de la division des caisses d'épargnes dans les départements des Postes et des Finances, chargés de balancer les comptes des déposants et de calculer les intérêts, 30 juin 1890: département des Postes, \$2,490.00, département des Finances \$1,110.00, pour l'année finissant le 30 juin 1891.

4. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face au traitement des membres du bureau d'examen et autres dépenses découlant de l'Acte du service civil, pour l'année finissant le 30 juin 1891.